

## **Qualification du diplôme infirmier**

Question n° 00637 adressée à Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports

Mme Catherine Morin-Desailly appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les qualifications des infirmières et infirmiers qui ne bénéficient pas d'une reconnaissance à la hauteur de la durée de leurs études et du niveau d'exigence de leurs responsabilités professionnelles. En effet, alors que la formation des infirmiers dure plus de trois ans, elle est toujours assimilée à un niveau bac + 2. Les discussions menées par les ministères de l'enseignement et de la santé sur l'intégration des études médicales dans le système européen d'enseignement Licence-Master-Doctorat (LMD) ne semblent pas avoir répondu aux attentes de cette profession. En conséquence, elle lui demande si elle entend donner au diplôme d'État de soins infirmiers la qualification au niveau licence, conformément aux engagements du président de la République pendant la campagne électorale, et au niveau master pour certaines spécialisations et, ainsi, assurer l'entière reconnaissance de la formation et de la profession d'infirmier.